

FORMATION CACES R486 PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES - PORT DES EPI ANTICHUTES SUR PEMP

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices de catégories A et/ou B suivant la R486.

Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) selon la R486 dans la ou les catégories souhaitées.

Initiale : Conducteur n'ayant jamais ou très peu conduit de plates-formes élévatrices et n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu un CACES® pour la conduite de plates-formes élévatrices dans une période inférieure ou égale à 5 ans

Emploi visé : Utilisateur de PEMP, ...

Conducteur apte médicalement pour le travail en hauteur.

Durée

21.00 Heures en présentiel en présentiel

3 Jours

Pré Requis

Avoir suivi une formation théorique et pratique avec évaluation des connaissances théorique et pratique pour l'utilisation des harnais de sécurité sur PEMP (cf. Q. U.027 du FAQ du 19/04/21) avant le passage du test CACES®. Cette étape sera réalisée lors de la formation PEMP.

Pour la catégorie B uniquement, obligation d'être en possession d'un permis de conduire VL valide.

Parcours pédagogique

CERTIFICATION

CNAM / CODE RS :

R486 cat A : RS5084

R486 cat B : RS5082

DUREE

Formation initiale : 21 heures / 3 jours

Formation recyclage : 14 heures / 2 jours

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : R486-20240418

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupelfc.com
www.asfo grandsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559AA
Organisme de formation enregistré sous le
n°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitane.
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du responsable de chantier / du conducteur / de l'accompagnateur
- Dispositif CACES® Les différents acteurs internes et externes de la prévention Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP et leurs catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP et les moyens de prévention associés
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP
- Présentation des EPI antichute et conditions d'utilisation sur PEMP
- Analyse des risques au poste de travail
- Contrôles périodiques obligatoires

FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et mise en service de la PEMP
- Adéquation de la PEMP et de la tâche à réaliser
- Mise en place (pour les nacelles de type 1), conduite et manœuvres
- Chargement et déchargement sur le porte-engins
- Fin de poste et maintenance de 1er niveau
- Vérification de l'état des EPI antichute avant utilisation
- S'équiper du harnais pour qu'il soit correctement ajusté et conditions d'utilisation sur PEMP
- Stockage et entretien du matériel

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R486 réalisé par un testeur certifié.

Chaque candidat devra disposer le 1er jour de la formation et le jour du test de ses EPI (Equipements de Protection Individuelle), à savoir :

- CHAUSSURES DE SECURITE
- CASQUE AVEC JUGULAIRE
- HARNAIS EQUIPE D'UNE LONGE DE + DE 1M
- GANTS
- PROTECTIONS AUDITIVES
- GILETS RETRO-REFLECHISSANT

Également, une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®.

NB :vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

Objectifs pédagogiques

Catégorie A :

Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique, réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées, effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP, mettre en œuvre la PEMP et effectuer des tâches sur des emplacements de travail

Catégorie B :

Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique, réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées, effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP, mettre en œuvre la PEMP et effectuer des tâches sur des emplacements de travail

Être en mesure de vérifier, s'équiper et utiliser un harnais de sécurité pour travailler sur une PEMP

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques à l'aide de supports POWER POINT et vidéo, travaux pratiques de conduite de PEMP des différentes catégories dans différentes situations de travail, mise à disposition d'une plateforme élévatrice et d'une aire d'évolution conforme à la Recommandation R486 (cf. descriptif plateau technique joint), livret.

Formation théorique à l'aide d'un support PPT et formation pratique à l'utilisation des EPI anti chute pour le travail sur nacelle.

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques et pratiques lors du test CACES® réalisé par un testeur personne différente du formateur, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite

Validation des acquis théoriques et pratiques de la formation à l'utilisation des EPI anti-chute à l'aide d'un QCM et d'une grille d'évaluation pratique.

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, certificat CACES® (validité 5 ans)

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 1 à 12 Personnes